



**FEDERATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT,
DE LA CULTURE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
FORCE OUVRIERE**
35 rue d'échange 35000 Rennes
Téléphone : 02.99.30.78.80

DECLARATION DE LA FNEC FP FO AU COMITE TECHNIQUE ACADEMIQUE DU 20 JANVIER 2015.

Monsieur le recteur, mesdames et messieurs,

Après le choc et l'émotion face à l'horreur des attentats et des prises d'otages, Force Ouvrière renouvelle sa condamnation totale de ces actes immondes.

Certains ont avancé que l'École et ses enseignants porteraient une part de la responsabilité des événements tragiques. Il s'agirait, je cite, « d'une défaite éducative qui nous implique tous. ».

Nous ne pouvons l'accepter ! La réponse à apporter aux dramatiques événements récents passe en particulier par le rétablissement de la laïcité et le respect des garanties statutaires des personnels qui seul peuvent rétablir pour tous les salariés du ministère la confiance dans leurs missions sans laquelle ils ne pourraient faire face à la situation.

Pour Force Ouvrière il y a là une puissante raison supplémentaire de poursuivre l'action syndicale libre et indépendante, qui est au même titre que la liberté de la presse, une des conditions de la démocratie. Force ouvrière ne se fondera dans aucun consensus, aucune « union sacrée » qui tendrait à l'écartier du combat quotidien pour la satisfaction des revendications, qui sont le moteur du progrès social. C'est pourquoi Force Ouvrière en défense de l'École publique, ses valeurs, ses personnels, combattra toutes les contre réformes qui les menacent.

Force Ouvrière réaffirme que le Pacte de responsabilité, la Modernisation de l'Action Publique (MAP) qui a succédé à la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), la réforme territoriale, le projet de loi Macron, remettent en cause les droits des salariés, menacent la Sécurité Sociale et les services publics, ces deux piliers de la solidarité républicaine. Aujourd'hui on assiste à un démantèlement des services publics et, pour le justifier, l'argument avancé est toujours celui de la dette publique, du déficit budgétaire, de la dépense publique. 400 000 emplois publics détruits entre 2007 et 2014, loin de conduire à des économies ont aggravé les inégalités.

La réforme de l'éducation prioritaire qui se combine avec les mesures de carte scolaire pour la prochaine rentrée, la poursuite de la désastreuse réforme des rythmes scolaires, les modifications apportées aux statuts des personnels, la régionalisation de la carte des formations professionnelles et de l'orientation scolaire, la substitution de l'apprentissage à la voie professionnelle de l'enseignement public restent autant de mesures qu'il faut remettre en cause pour rétablir l'école de la République. L'école des territoires est contradictoire à l'école de la République.

Ce CTA va examiner la préparation de la rentrée de septembre 2015, Force Ouvrière constate que les postes donnés à l'académie ne compensent pas les retraits d'emploi qui ont été opérés depuis 2007. Le moins que l'on puisse dire est que le compte n'y est pas.

Concernant le premier degré, La FNEC FP-FO conteste fermement le report des opérations de carte scolaire que la Ministre vient d'imposer après les élections départementales des 22 et 29 mars 2015. Cette crainte, que les mesures gouvernementales viennent impacter les résultats électoraux confirme selon nous la violence des mesures envisagées.

L'Ille et Vilaine, malgré une dotation positive de 37 postes, voit son P/E passer de 5,03 à seulement 5,04. Cela signifie que les conditions de travail des enseignants vont continuer à se détériorer puisqu'une partie de la dotation sera utilisée pour les dispositifs de l'école territorialisée instaurée par la loi de refondation de l'école, et ce au détriment du plus grand nombre. C'est donc bien l'austérité qui continue de sévir dans le premier degré, dans un contexte où les conditions de travail, du fait de la généralisation de la réforme des rythmes scolaires, se sont considérablement dégradées. Cette dotation ne permettra pas non plus de répondre aux besoins en remplaçants, de rétablir les RASED, de créer les postes spécialisés nécessaires à la scolarisation, dans des conditions décentes des élèves en situation de handicap.

Dans les Côtes d'Armor, entre 1998 et 2014 selon vos chiffres, le nombre d'élèves est passé de 37 495 à 40 250, ceci malgré la division par trois du nombre d'enfants de deux ans comptabilisés. Durant cette période apparaît une augmentation de 2 755 élèves qui s'est accompagnée de... 48 postes repris aux Côtes-d'Armor. **Ainsi, à effectifs constants, et en ne prenant en compte que les chiffres minorés de la direction académique, ce sont 155 postes qui sont nécessaires à notre département pour retrouver les conditions d'encadrement de 1998 dans les classes élémentaires et maternelles.** Ces postes sont aujourd'hui indispensables, leur restitution doit commencer dès maintenant.

Lors du groupe de travail CTSD22 qui s'est tenu le 8 janvier, la DASEN confirme que désormais dans la quasi totalité des écoles, je cite : "Les enfants de deux ans ne peuvent pas servir à ouvrir ou empêcher de fermer une classe"... Ce qui revient très exactement à n'en comptabiliser aucun ! Selon le projet de la directrice académique, seules quelques écoles situées en REP et en quartier sensible, ciblée par la "politique de la ville" échapperaient à cette mesure. Ainsi, **ce sont uniquement 34 écoles sur 304** accueillant des enfants d'âge maternel qui pourraient comptabiliser les enfants de moins de 3 ans ! Il s'agit bien sûr d'un nouveau coup considérable contre le droit à la scolarisation des deux ans !

Enfin, la FNEC-FP FO condamne avec la plus grande vigueur l'engagement pris par l'académie auprès du ministère de « limiter le nombre d'écoles de 1 à 3 classes » « en particulier dans les Côtes-d'Armor et dans le Morbihan ». Cet engagement ne vise qu'à réaliser des économies en supprimant des emplois de Professeurs des écoles (ce qui n'est pas en soi un marqueur du progrès social) par la globalisation des effectifs dans le cadre d'écoles intercommunales. Il est contraire à l'intérêt des enseignants, des élèves, des communes, en particulier rurales. Force Ouvrière combattra contre ces projets avec détermination.

Pour le second degré, les DGH sont désormais déclinées en trois volets : heure postes, HSA et IMP ; d'ores et déjà, un comparatif entre les moyens naguère alloués pour les décharges statutaires (dans le cadre des décrets de 1950) et ceux accordés au financement des IMP sont loin de correspondre. Les informations qui nous remontent des établissements nous font craindre que les heures de chorale ne puissent plus être assurées, et que nos collègues d'EPS soient financièrement lésés dans leur mission de coordonnateur.

Lors du GT du 14 janvier 2014, nous avons interrogé Monsieur le Secrétaire Général sur le cadre horaire statutaire qui sera celui des enseignants du second degré à la rentrée 2015. Il s'est voulu rassurant, nous assurant que « les professeurs géreront eux-mêmes le temps consacré aux missions liées à l'enseignement », « qu'ils ne seront pas astreints aux 1607 heures ». Mais sa réponse est bien loin de nous avoir convaincus ! D'abord, parce qu'elle ne fait l'objet d'aucun consensus ni national, ni académique, puisque certains hauts fonctionnaires affirment publiquement le contraire... Ensuite parce que la circulaire d'application relative aux missions liées au service d'enseignement n'est toujours pas connue à ce jour. Il ne suffit pas d'affirmer, comme certaine organisation syndicale « qu'il faudra convaincre les chefs d'établissement que le décret ne fait pas référence aux 1607 heures » pour que cette référence n'existe pas dans la réglementation. Or, le décret Peillon-Hamon est on ne peut plus clair : le temps de travail des professeurs du second degré va considérablement augmenter, sans rémunération supplémentaire voire, pour une bonne partie d'entre eux, des baisses de salaire.

Force Ouvrière réaffirme que pour accomplir pleinement leurs missions, les personnels de l'Education Nationale doivent avoir la confiance et la reconnaissance qu'ils méritent. Cela passe notamment par la restitution et les créations de postes nécessaires l'augmentation des salaires, l'abandon de toutes les contre-réformes en cours ou en projet qui menacent les statuts.

Force Ouvrière considère que la défense de la Fonction publique et l'Ecole laïque, piliers de la République contre les attaques dont il sont l'objet est une nécessité pour tous ceux qui entendent défendre les valeurs de la République.

La FNEC FP-FO exige donc l'abandon de toutes les contre-réformes en cours :

- abrogation de la loi Peillon dite de refondation de l'école
- abrogation des décrets Peillon-Hamon sur les des rythmes scolaires
- abrogation du décret Hamon du 20 août 2014 remettant en cause les décrets de 1950
- suspension du projet de décret IMP

C'est pour cela que la FNEC-FP FO approuve pleinement que, la confédération Force Ouvrière ait mis à la discussion de son congrès confédéral (du 2 au 7 février à Tours) une initiative de grève interprofessionnelle avec manifestation nationale pour faire barrage à la rigueur et l'austérité que subissent tous les salariés.